



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Montant

Question écrite n° 50961

Texte de la question

M. Jean-Marie Geveaux interroge M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les suites concrètes que compte donner le Gouvernement à un arrêt rendu récemment par le Conseil d'Etat, tendant à la revalorisation de 0,5 % des allocations familiales versées en 1995. Cela représente l'équivalent d'une somme de l'ordre de 500 millions de francs, ce qui n'est pas négligeable, surtout dans le contexte budgétaire actuel. Il a, en outre, conscience qu'il convient de considérer ce montant à l'aune de la politique actuellement suivie visant à équilibrer les comptes sociaux. Pour autant, il ne faut pas perdre de vue que 5,5 millions de familles de deux enfants et plus sont ainsi concernées par cette mesure de revalorisation. Il lui demande donc la nature des mesures que prendra le Gouvernement en la matière et souhaite que le délai de mise en œuvre puisse lui être précis.

Données clés

Auteur : [M. Geveaux Jean-Marie](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50961

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2023